

Chouette hulotte

Strix aluco L., 1758

Famille : Strigidés

Nom scientifique : *Strix aluco* L. 1758

Nom commun : Chouette hulotte

Taille : 35-40 cm

Envergure : 95-105 cm

Poids : 400-550 g

Habitat : Elle habite principalement dans les milieux arborés : forêt des feuillus, bois, parcs...

Pour nicher, elle occupe d'anciennes loges de Pics noirs mais peut aussi utiliser d'anciens nids de corvidés ou de rapaces, des cavités de bâtiments ou des greniers.

Nidification : La femelle pond de 2 à 5 œufs et couve pendant à peu près 1 mois. A la naissance des petits la femelle continue de les couvrir 15 jours de plus et c'est le mâle qui nourrit la femelle et toute la famille durant cette période.

Les jeunes quittent le nid au bout de 5 à 6 semaines, mais ils restent sur des branches à proximité du nid. Les parents continueront à les nourrir jusqu'à ce qu'ils deviennent autonomes au bout de 2 mois et demi.

Les jeunes peuvent parfois tomber au sol. Il ne faut pas les ramasser, les parents continueront de les nourrir. Vous pouvez en revanche les replacer sur une branche hors de la portée des chats et autres prédateurs.

Alimentation : Elle consomme des petits mammifères comme des rongeurs (campagnols, mulots...), des insectivores (musaraignes), et plus occasionnellement des petits oiseaux, des amphibiens, des invertébrés...

On arrive à connaître son régime alimentaire grâce à ses pelotes de réjection et aux restes de proies qu'elles contiennent.

Comportement : La chouette hulotte est un rapace nocturne et sédentaire; elle est présente toute l'année sur ses territoires. Son chant ou hullement (« ouh-houuu ») est bien connu de tous et se fait entendre en fin de journée et la nuit.

On peut parfois l'observer la journée dans les feuillages d'un arbre ou dans les cavités des bâtiments.

Distribution : La chouette hulotte est le rapace nocturne le plus commun en France. Elle est présente dans tout le Cantal.

Menaces : La modification des pratiques sylvicoles, les changements dans l'agriculture et les paysages, dont l'élimination des arbres dans les haies peuvent faire diminuer ses effectifs.

Elle est aussi victime du trafic routier, et l'usage de certains produits pesticides peut avoir, non seulement pour elle mais pour tous les rapaces, des conséquences graves.

Source principale : LPO Auvergne. Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne (2010).

Coup d'œil dans les collections

Le Muséum des volcans abrite des collections zoologiques d'animaux naturalisés et parmi elles une collection d'oiseaux achetée en 1986 composée de 329 spécimens. Cette collection est remarquable par la qualité de naturalisation des oiseaux. Elle a été réalisée avec le plus grand soin à la recherche d'une présentation qui montre les individus dans une posture la plus naturelle possible. Elle comporte 24 spécimens de rapaces, dont 22 provenant du Cantal.

Une magnifique chouette hulotte (*Strix aluco*) fait partie de cette collection.

Elle porte le numéro 986.1.150. C'est son numéro d'inventaire qui permet de l'identifier et de lui rattacher toutes les informations la concernant : collection d'origine, date et lieu de prélèvement...

Nous savons que celle-ci provient d'Aurillac. Peut-être une ancêtre des chouettes hulottes qui nichent aujourd'hui au château Saint-Étienne ?

Pour leur conservation, les collections d'animaux naturalisés sont stockées dans une réserve à l'abri de la lumière, à une température de 16 °C et avec une humidité constante.

La conservation des spécimens est très importante d'un point de vue scientifique, historique et patrimonial.



Depuis 1972, les chouettes et les hiboux sont protégés intégralement en France. Leur naturalisation n'est possible qu'exceptionnellement à des fins scientifiques et avec une autorisation spécifique.